

## Des vivres pour le Sr Rivalz de St Antoine

L'intendant Poivre au Sr Julienne, commandant à l'île Rodrigues

Le 28 octobre 1768, par le dogre *l'Heureux*

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26, f°117.

Depuis le 28 mars 1768, le Sr Rivalz de St Antoine réside à Rodrigue, exilé sur cette île par les ordres du gouverneur Dumas. L'intendant Poivre qui était absolument opposé à une telle mesure contre ce conseiller au Conseil supérieur de l'Isle de France, prend toutes les mesures en son pouvoir pour adoucir les conditions de son séjour, d'où plusieurs envois par de petits bâtiments.

Le 26 mai, Poivre écrivait à Julienne pour se plaindre de son attitude envers Rivalz, et cela sur un ton jugé « indécent » qui fit que le ministre en fut informé. On soupçonnât que Poivre n'en fut pas le rédacteur.

La lettre ici transcrite est assez sèche, l'ordre concernant le mouvement des personnels noirs, est rédigé dans une forme administrative que Poivre n'a jamais employée auparavant envers Julienne. On peut penser que comme celle du 26 mai, elle a été rédigée par le secrétaire de Poivre.

Cette lettre est la dernière que l'intendant adresse à Julienne au sujet de vivres destinés à Rivalz, ce dernier est de retour à l'Isle de France le 27 novembre, il embarque lors de l'escale à Rodrigues du *Massiac* qui transporte Steinauer venu remplacer Dumas.

---

M. Julienne à l'île Rodrigue

Au Port Louis Isle de France le 28 octobre 1768

Je vous envoie ci-joint, Monsieur, un ordre auquel je vous prie de vouloir bien vous conformer.

Vous recevrez des vivres pour six mois ainsi que vous le verrez par la facture qui vous sera remise par le Sr Duplessis, commandant le dogre *l'Heureux*.

Vous recevrez une autre facture des vivres qui sont chargés sur ledit bâtiment pour M. Rivalz de St Antoine.

Je suis, Monsieur, très parfaitement votre très humble serviteur

Poivre

---

Pierre Poivre chevalier de l'ordre du Roi  
Commissaire général de la Marine, Commissaire pour Sa Majesté  
Ordonnateur faisant fonction d'intendant aux Isles de France et de Bourbon,  
Président des Conseils supérieurs y établi.

Il est ordonné au Sr Julienne, de renvoyer à l'Isle de France par le dogre *l'Heureux*, à la consignation du Sr Duplessis, commandant ledit bâtiment, les nommés Antoine créole Noir libre de l'Isle de France, et Salanien aussi Noir libre, et il recevra pour les remplacer les nommés Bangibou et Biram, Noirs esclaves du Roi, destinés aux travaux du Roi à Rodrigues, embarqués sur ledit bâtiment.

Au Port Louis Isle de France le vingt huit octobre 1768.

Poivre

\* \* \*